

« Job-Passerelle » : IPT et Profil assument la location de services

Grâce au dispositif « Job-Passerelle » géré par des organismes spécialisés, les employeurs pourront désormais engager des personnes handicapées pour une phase d'expérimentation. Cette ouverture représente de nombreux avantages pour les entreprises, et elle augmente les chances des personnes handicapées d'accéder à un emploi fixe.

Souvent, les employeurs aimeraient engager un ou une candidate handicapée, mais ils redoutent les risques et les coûts dus au handicap qui pourraient découler d'un engagement direct. « Job-Passerelle » offre une solution : la location de services. Une fois que l'employeur et le candidat se sont mis d'accord sur tous les points du contrat d'engagement, l'entreprise peut engager la personne en question par l'intermédiaire de l'organisme de location de services « Job-Passerelle ».

Une des organisations, « IPT - Intégration pour tous » ou « Profil - Travail & handicap », conclut avec le ou la candidate un contrat tenant compte des conditions les plus importantes posées par l'entreprise. Celle-ci conclut de son côté un contrat de location de services avec IPT ou Profil. La location de services est limitée à un an au plus, période qui peut exceptionnellement être prolongée d'un an en cas de handicap psychique. IPT ou Profil suivent les protagonistes durant toute la phase d'expérimentation. Elles leur offrent un soutien visant au maintien de l'engagement et prennent en charge la gestion du personnel et des salaires. Lorsque la phase d'expérimentation s'est achevée avec succès à la satisfaction des deux parties, l'entreprise peut engager le ou la collaboratrice par contrat de durée illimitée sans les coûts de la location de services.

Ce dispositif présente plusieurs avantages pour l'entreprise : c'est elle qui recrute ses propres collaborateurs et qui mène les négociations contractuelles. Mais elle n'assume aucun des risques propres à l'employeur durant la phase d'expérimentation. Les coûts supplémentaires en matière d'assurances sociales résultant du handicap, de même que les frais de coaching par IPT ou Profil, sont assumés par l'assurance-invalidité. Pour l'entreprise, les coûts se limitent ainsi au salaire à la prestation, aux prestations sociales d'usage et à une contribution aux frais de gestion du personnel.

« **IPT – Intégration pour tous** » se présente comme une passerelle entre les mondes économique et social. Cette fondation privée a été créée en 1972 par des entreprises suisses. Son but est de favoriser la réinsertion professionnelle de personnes touchées dans leur santé psychique ou physique. IPT est un bureau spécialisé dans la location de services. En 2006, il a traité plus de 2000 cas, proposant avec succès les services de 991 personnes handicapées, dont 545 pour un emploi fixe.

« **Profil - Travail & Handicap** » promeut l'intégration de personnes affectées d'un handicap dans le monde du travail et vise à renforcer leur situation dans la vie professionnelle. Cette fondation, créée en 1999 par [Pro Infirmis](#), s'est fait une réputation de partenaire compétent de l'économie privée et des assurances sociales. Profil offre tant aux [employeurs](#) qu'aux [employés](#) une activité de conseil personnalisé et un suivi en matière de location de services et de maintien de postes de travail. La fondation dispose d'agences régionales à Berne, Zoug, Zurich et Saint-Gall.

Adresses

IPT - Intégration pour tous

Rue de la Clergère 1
1800 Vevey

Mutschellenstrasse 69 b
8048 Zurich

Via Besso 5
6900 Lugano

www.fondation-ipt.ch

Pour tout renseignement, s'adresser à

Michael Arnold
078 834 65 78
arnold@advocacy.ch

Profil – Travail & handicap

Gubelstrasse 28
8050 Zurich

Baarerstrasse 43
6300 Zoug

Schwarztorstrasse 32
3000 Berne

Poststrasse 23
9001 Saint-Gall

www.profil.proinfirmis.ch

Jürg Sigrist
Directeur de Profil
044 421 40 20

